



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

DECLARATION LIMINAIRE DU SPEG AU CSAA DU 22 MAI 2026

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Le SPEG souhaite attirer votre attention sur une logique de « faire à tout prix » et d'« appliquer » sans prendre le temps de la réflexion » qui semblent s'être installée dans notre académie à travers l'application systématique des directives nationales.

Les difficultés que nous constatons actuellement dans le cadre du mouvement intra du 1^{er} degré démontrent la nécessité pour les services de revoir leur posture. Ce n'est pas parce que le ministère fixe une date d'ouverture du serveur qu'il convient impérativement de s'y conformer sans tenir compte des réalités locales et des contraintes organisationnelles. Il nous semble que vous pouviez faire valoir auprès du ministère que les conditions n'étaient pas réunies pour respecter l'échéance imposée compte tenu notamment de l'installation de la nouvelle équipe à la DPEP, des changements intervenus au sein des municipalités et du retard pris dans le vote du budget.

En choisissant coûte que coûte de respecter les délais ministériels, l'administration se retrouve confrontée à une situation particulièrement préoccupante : des personnels administratifs surchargés, des enseignants complètement désorientés et de plus en plus méfiants quant à l'équité des futurs résultats du mouvement, ainsi que des municipalités mécontentes de la non prise en compte de leurs décisions... Tout cela pour, au final, aboutir à une fermeture tardive du serveur, sans pouvoir garantir qu'aucun participant ne sera lésé.

Nous tenons toutefois à saluer la mise en place, ce jour, de cette carte scolaire « d'ajustement », qui traduit le respect de l'engagement pris, lors du CSA du 01 avril, de ne pas imposer de mesure de carte scolaire aux collègues à la rentrée de septembre. Toutefois, le SPEG tient à préciser que ce CSA aurait pu être évité si les alertes formulées par les représentants du personnel lors du précédent CSA avaient été entendues et prises en considération.

Le SPEG demande donc à l'administration, comme nous l'avons déjà fait en avril, de rompre avec une logique d'application mécanique et déconnectée des réalités locales des directives ministérielles.

Le SPEG appelle également à l'ouverture des travaux ambitieux en vue de l'élaboration d'un véritable projet éducatif pour la Guadeloupe, construit à partir des besoins du territoire, des personnels et des élèves.

Pointe-à-Pitre le 22 mai 2026

Les représentants du SPEG au CSAA